

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 13 janvier 2020 Nombre de membres en exercice : 29

# CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/01/2020 Reçu en préfecture le 23/01/2020

ID: 035-213500937-20200120-DEL\_2020\_002-DE

Affiché le

### **SEANCE DU 20 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

<u>Présents</u>: M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, M Daniel BILLOT, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, M Alain BAERT, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mme Charlotte PLADYS, M Yannick LOISANCE, Mmes Isabelle REBOUR, Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, MM Franck MORAULT-BOCAZOU, Jean-Jacques FOUCHER.

## Absents représentés :

- M Jean-Louis VERGNE donne pouvoir à M Daniel BILLOT
- M Guillaume GAUVIN donne pouvoir à Mme Claudia CARFANTAN
- Mme Christelle INGOUF donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

Monsieur Daniel BILLOT est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

# DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DELIBERATION N°2020-002 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Présents : 26 Représentés : 03 Votants : 29

Envoyé en préfecture le 23/01/2020 Reçu en préfecture le 23/01/2020 Affiché le

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son ID: 035-213500937-20200120-DEL\_2020\_002-DE

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020 et ont pu en débattre,

En conséquence, le Conseil municipal :

#### DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 21 janvier 2020

Le Maire

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le [2] [3] et affichée en Mairie, le [2] [4] [6]